



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

La flotte Belle Epoque de la CGN est classée

Mis en service entre 1904 et 1928, les huit bateaux Belle Epoque de la CGN sont désormais classés monuments historiques. C'est une reconnaissance officielle de la valeur historique, touristique et technique d'un ensemble exceptionnel, unique au monde. C'est aussi un engagement sur l'avenir, un signe fort marquant la volonté de maintenir en état et de faire naviguer le Montreux, le Vevey, l'Italie II, La Suisse II, le Savoie, le Simplon III, l'Helvétie II et le Rhône III.

Dans le cadre de l'assainissement de la CGN, les autorités politiques vaudoises ont exprimé la volonté de dissocier conservation et navigation. Afin d'assurer la sauvegarde et la conservation en état de naviguer de l'ensemble des unités Belle Epoque, le chef du Département des infrastructures a décidé, en automne 2010, de lancer une procédure de classement. L'enquête publique s'est déroulée du 4 mai au 3 juin 2011 et n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Construits par l'entreprise Sulzer Frères de Winterthur, les huit bateaux-salons mus par des roues à aubes se distinguent par l'homogénéité de leur construction et de leur style. Ils constituent une série unique au monde, exceptionnelle par son nombre.

Depuis le 24 novembre 1999, les huit bateaux étaient inscrits sur la liste d'inventaire cantonal des monuments historiques. Cette mesure a ouvert la voie aux premiers engagements importants de la CGN, des autorités, des associations de sauvegarde et du public pour la rénovation de plusieurs bateaux : le Montreux en 1999-2001, le Rhône III partiellement en 2002-2003, puis en 2010-2011, le Simplon III partiellement en 2004-2005, puis en 2010-2011, le Savoie en 2004-2006 et le vaisseau-amiral La Suisse en 2007-2009. Ce travail considérable a fait intervenir les connaissances, les compétences et le savoir-faire de nombreux métiers, historiens, ingénieurs, artisans, ouvriers, etc.

Le classement est une reconnaissance officielle de la valeur d'un ensemble exceptionnel. Au-delà de la mesure de protection, c'est une stimulation pour la rénovation complète de la flotte et pour un entretien permanent de ce patrimoine. Le classement permettra, en outre, d'apporter plus de soutien pour la recherche de fonds nécessaires aux investissements futurs, notamment après de l'Office fédéral de la culture.

www.patrimoine.vd.ch/flotte-belle-epoque

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17/06/2011

**Renseignements complémentaires : DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 et Laurent Chenu, conservateur cantonal des monuments et des sites, 021 316 73 33
Maurice Decoppet, président de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL), 079 449 16 46**

Fichiers à télécharger :

[Dossier_presse_flotte Belle Epoque CGN](#)

[Dépliant_Flotte CGN_à travers le temps](#)

[Flotte CGN décision de classement](#)

[Classement flotte CGN_Argumentaire complet](#)